

à tous les autres Canadiens, tout en contribuant largement à assurer la sécurité d'approvisionnement visée par le PEN.

**M. Shields:** Vous ne vous fatiguez pas de ce galimatias?

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES PRIX INITIAUX DU BLÉ POUR LA NOUVELLE CAMPAGNE

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael), qui est ici pour répondre à mes questions ce soir, va faire plus attention et répondra avec un peu plus d'enthousiasme que ne vient de le faire le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. MacLaren).

Monsieur l'Orateur, je veux parler de cette importante question du prix initial versé aux producteurs de blé de l'Ouest qui relèvent de la Commission canadienne du blé. J'ai posé une question à la Chambre lundi dernier. Le secrétaire parlementaire s'en souviendra, j'en suis certain, j'ai demandé au ministre de confirmer ou de nier que le prix du blé roux de printemps sera de \$4.75 le boisseau et que le prix du durum sera aussi de \$4.75. Le ministre a refusé de répondre.

● (2220)

D'après ce que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a annoncé hier, ces données seraient exactes. Dans le cas du durum, il s'agit d'une réduction de \$1.75 le boisseau puisque le prix initial rajusté pour la campagne de 1980-1981 avait été fixé à \$6.50. En somme, on a soutiré 27 p. 100 du prix du durum aux céréaliers de l'Ouest. Pour ce qui est du blé roux de printemps, on leur a enlevé 60c. par boisseau. Il ne faut pas oublier que les coûts ne cessent de monter, les coûts de l'énergie, les frais d'intérêt, puisque le gouvernement a décidé de les laisser monter.

Si nous sommes particulièrement vexés, nous, c'est-à-dire ceux qui représentent des régions productrices qui relèvent de la Commission du blé, toutes les associations d'agriculteurs, les membres de notre parti et les membres du Nouveau parti démocratique, c'est que dès le début nous avons demandé au gouvernement de maintenir la politique établie en 1971 et d'annoncer les paiements initiaux avant la période des semailles. Ces précisions auraient donné au céréaliers de l'Ouest un excellent instrument de gestion pour décider des superficies à ensemer ou des cultures à préparer au printemps, car ils auraient eu une idée des prix.

Le sénateur en question, l'adjoint au ministre des Transports (M. Pepin), a témoigné devant le comité permanent de l'agriculture. Comme on le voit à la page 26:11, j'ai posé au ministre la question suivante:

Et si l'on retire cet instrument de gestion aux producteurs, ils ne pourront pas changer leurs récoltes au mois de juillet, ils ne pourront pas changer la surface attribuée aux pâturages d'été, ils ne pourront pas changer leurs surfaces d'herbe courte, ils ne pourront pas changer la récolte au mois de juillet: on les a privés d'un instrument essentiel à la gestion de leur exploitation et de leurs revenus. Si c'est là votre définition d'une production ou d'une mise en marché ordonnée, je m'y oppose fortement.

Le sénateur Argue a déclaré:

Monsieur le président, je serais heureux de répondre à la question. A mon avis, les recommandations que j'ai faites, à savoir une augmentation de la superficie des emblavures de quelque 10 p. 100 pour le blé de printemps... et de quelque 10 p. 100 pour l'orge...

### L'ajournement

En passant, le prix de l'orge rajusté à l'origine a été réduit de 15c. le boisseau pour la prochaine campagne. Il a déclaré que ces augmentations et le maintien de la même superficie des emblavures de durum prouvaient sans aucune équivoque aux céréaliers de l'Ouest qu'il existe un débouché pour leur produit et que le prix restera le même.

D'après cette déclaration et compte tenu de la réduction des paiements initiaux dont on nous a parlé hier, il semble que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ait délibérément induit en erreur les producteurs de l'Ouest. Il les a incités à accroître leurs réserves et la superficie de leurs emblavures. Il leur donnait à entendre de la sorte que les prix seraient élevés. Ensuite, il a changé d'idée et réduit de \$1.75 le prix du boisseau de durum, de 60c. le prix du boisseau de blé de printemps et de 15c. le prix du boisseau d'orge.

Les céréaliers s'en souviendront, mais, bien sûr, dans ce cas-ci, ils ne peuvent pas se venger du sénateur. En effet, ce dernier n'est pas élu. Le sénateur se cache en toute sécurité dans l'autre endroit et n'a pas à faire face à la colère des agriculteurs et des céréaliers de l'Ouest.

L'une des raisons invoquées est que le prix a baissé. L'Union soviétique nous inspire à tous du respect quant à la façon dont elle vend et achète ses produits. Supposons que la Russie achète ses céréales du Canada, de l'Australie, de l'Argentine et de certains pays de la Communauté économique européenne à un prix inférieur, et supposons qu'elle n'achète rien aux États-Unis. Pourquoi? C'est que du moment où les Russes achètent une quantité importante de céréales des États-Unis, le marché de Chicago s'en ressent, et la Commission canadienne du blé se fonde sur le prix qui a cours sur ce marché pour déterminer le prix du grain au Canada. Ce prix en serait donc nécessairement augmenté. Cette situation pourrait éventuellement se produire. Entre-temps, les producteurs de blé de l'Ouest paient des intérêts de 21 et de 22 p. 100 en raison de la politique d'argent cher du gouvernement. Le gouvernement et le ministre n'ont nulle envie de croire qu'il nous est possible d'obtenir un prix supérieur pour le blé produit dans l'Ouest. Le gouvernement du Canada et les contribuables canadiens devraient prendre le risque de garantir les paiements initiaux puisqu'au moment où le régime de double prix du blé était en vigueur au Canada, les producteurs de l'Ouest subventionnaient le consommateur jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars par jour.

● (2225)

Le gouvernement ne prend aucun moyen susceptible d'accroître les ventes, à moins que j'aie mal compris la situation. Si c'est le cas, j'espère que le secrétaire parlementaire me corrigera. Cette année il faudra augmenter les ventes de 25 p. 100. Nous avons eu des ventes records l'an dernier et nous approcherons probablement le même niveau cette année. Cette hausse de 25 p. 100 en un an sera nécessaire pour maintenir les revenus des producteurs de blé car le prix des céréales a baissé dans cette même proportion. J'espère que le secrétaire parlementaire me dira quelles mesures le gouvernement prend pour transporter de 20 à 25 p. 100 de céréales de plus afin d'assurer aux agriculteurs le même revenu que l'an dernier.